

DEC181755DR08**Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité laboratoire au sein de l'unité UMR7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique - ICOA****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision 920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiées relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC171736DAJ du 03 octobre 2017 nommant Marion BLIN déléguée régionale par intérim pour la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes à compter du 03 octobre 2017 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 Décembre 2017 portant prolongation de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA, dont le Directeur est M. Pascal BONNET;

Vu la décision n° DEC120980DR08 du 5 mars 2012, portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique - ICOA ;

Vu le résultat des élections qui se sont déroulées le 19 octobre 2017.

DECIDE :**Article 1^{er} Composition**

Le conseil de laboratoire de l'unité UMR7311, intitulée Institut de Chimie Organique et Analytique est composé comme suit :

Membres de droit :

- M. Pascal BONNET, Directeur de l'ICOA
- M. Olivier MARTIN, Directeur adjoint - jusqu'au 31 décembre 2017
- M. Arnaud TATIBOUET, Directeur Adjoint de l'ICOA - à/c du 1^{er} janvier 2018

Membres élus :

- M. Stéphane BOURG
- Mme Emilie DESTANDAU
- Mme Laëtitia FOUGERE
- M. Adrien RAIMBAULT
- M. Sylvain ROUTIER
- M. Vincent ROY Collège

Membres nommés

- Mme Isabelle GILLAIZEAU
- M. Benoît MAUNIT
- M. Laurent ROBIN

La durée du mandat des membres du Conseil de laboratoire est fixée à 4 ans

Article 2 Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 8 juin 2018

Pour le Président - Directeur Général
Et par délégation,
La Déléguée Régionale par intérim

Marion BLIN